

Déclaration CGT-CFDT-SUD lors du CTPHS du 23 mai 2006 sur la Sécurité des Systèmes d'Information

Comme vous le savez, le sujet de la sécurité des systèmes d'information nous tient particulièrement à cœur. Nous sommes conscients des difficultés à mettre en place une politique qui à la fois sécurise les données, et ne rende pas le travail des agents au quotidien invivable. Nous sommes conscients également que l'Insee ne travaille pas en autarcie : l'échange de données avec les partenaires, la sous-traitance de la saisie ou des travaux informatiques, la circulation d'informations via le circuit internet...toutes choses qui posent l'Insee dans un environnement qu'il ne maîtrise pas complètement.

De plus, les avancées technologiques permettent une circulation plus facile de données : des disques durs amovibles de plus en plus petits facilitent le déplacement de quantités de données énormes...mais en facilitent du même coup un usage délictueux.

On voit bien dans ce rapport à quel point ces avancées technologiques prennent de vitesse les mesures que l'Insee met en place pour la sécurité, et a fortiori la prise de conscience nécessaire des agents. De même, on voit que cette même technologie, l'utilisation des serveurs par exemple, a remplacé une technologie plus robuste, celle du gros système. Ou que le basculement dans le système XP va nous placer dans une situation de faiblesse vis-à-vis d'attaques extérieures.

Tous ces faits ne doivent pas conduire l'Insee au défaitisme, mais bien à consolider cette politique de sécurité. Cela veut dire plusieurs choses :

- Faire que les responsables d'unité prennent complètement en charge la question de la sécurité ;
- Travailler à une information auprès de tous les agents par la formation initiale, et par l'information continue sur les consignes en cours ;
- Que la réflexion soit permanente pour trouver des solutions aux nouveaux problèmes posés : c'est-à-dire que l'on prenne soin d'éviter de calquer des moyens de sécurisations sans prendre en compte la globalité du problème ;
- Que la direction de l'Insee choisisse de mettre des moyens conséquents pour appliquer cette politique.